



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 38

**RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR ESTÉREL MEDITERRANEE
DEVENUE ESTÉREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION**

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers municipaux | | |
|---------------------|------------------|----------------------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| 9 décembre 2021 | | 33 | 29 | 32 |

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Étaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Absent : Mme METIVIER.

Mme Stéphanie METIVIER a quitté momentanément la séance.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Madame BOUVARD soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (E.C.A.A.) a adressé le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la CAVEM (devenue E.C.A.A.), aux 5 communes membres.

Ce rapport annuel 2020 fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202138-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~Le Conseil Municipal :~~

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée devenue Estérel Côte d'Azur Agglomération.

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 16 décembre 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.